

Le 29 janvier 2003
Réunion 2003-01

PROCÈS-VERBAL

**DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN)**

(Société d'étude des options de gestion du combustible nucléaire irradié)

tenue dans la salle du conseil de la Société de gestion des déchets nucléaires, au 49, avenue
Jackes, Toronto, Canada, le 29 janvier 2003 à 9 h.

Sont présents

M. Richard Dicerni	Président du conseil
M. Stuart Groom	Administrateur
M ^{me} Adèle Malo	Administratrice
M. Ken Nash	Administrateur et vice-président
M. René Pageau	Administrateur

formant un quorum d'administrateurs de la Société conformément à l'article 8.8 du
Règlement administratif,

et

M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire générale

Sont excusés

M. Fred Long	Administrateur et trésorier
M. David Crombie	Président du Conseil consultatif

Remarques

Sont présents pour le point 5 de l'ordre du jour :

M ^{me} Jo-Ann Facella	SGDN
M. Jamie Watt	Navigator
M ^{me} Dianne LeBreton	Navigator

1. **Ouverture de la réunion**

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués et
que le quorum est atteint, le président du conseil ouvre la réunion à 9 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la réunion du 29 janvier 2003.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2002

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 12 novembre 2002, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, est approuvé tel quel.

4. Mesures découlant du procès-verbal

Il n'y a aucune mesure en cours.

5. Recherche sur l'opinion publique

La présidente fait des observations préliminaires sur la recherche sur l'opinion publique que la SGDN a commandée pour obtenir de l'information de base. Cette recherche initiale visait à prendre connaissance des différents points de vue des Canadiens sur la question des déchets nucléaires et de leur gestion, à évaluer la sensibilisation à ces questions, le niveau d'intérêt et les possibilités de participation et à renseigner la SGDN sur les moyens de communication les plus efficaces avec les Canadiens.

M. Jamie Watt de Navigator fait une présentation sur la recherche sur l'opinion publique que Navigator a réalisée pour le compte de la SGDN. Il décrit la méthode utilisée pour la phase qualitative de la recherche. Navigator a tenu des groupes de discussion en novembre et décembre 2002 dans différentes régions du Canada, tant en français qu'en anglais. M. Watt donne un aperçu des constatations issues de la recherche et parle de la prochaine phase, soit une recherche quantitative par voie de sondage. Ce travail devrait être terminé au début de mars 2003.

M. Groom offre de communiquer à Navigator et au conseil d'administration les résultats de la recherche sur l'opinion publique menée par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.
(*)

6. Compte rendu de la réunion de janvier 2003 du Conseil consultatif

Au nom du président du Conseil consultatif, la présidente fait un survol de la réunion des 10 et 11 janvier 2003 du Conseil consultatif.

- La présidente donne un bref aperçu de l'ordre du jour chargé et des discussions du Conseil consultatif à cette occasion en soulignant les présentations faites par les invités, soit M. Blair Seaborn et M. Ric Cameron, sous-ministre adjoint du secteur de l'énergie de Ressources naturelles Canada. Le procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif est communiqué aux membres du conseil d'administration pour qu'ils puissent s'y référer.

- Le conseil d'administration discute du point où il est dit dans le procès-verbal que les membres du Conseil s'inquiètent de la confusion que pourrait créer la tenue, par Ressources naturelles Canada, de consultations parallèles à celles de la SGDN avec les autochtones. Le conseil d'administration dit partager cette préoccupation et détermine qu'il est prioritaire de préciser les responsabilités relatives à la tenue des consultations auprès des peuples autochtones. Compte tenu que l'engagement des peuples autochtones est un aspect important du mandat confié à la SGDN par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, le conseil d'administration donne instruction à la présidente de demander à Ressources naturelles Canada de préciser qui de la SGDN ou du ministère sera responsable de la coordination et de la tenue des consultations auprès des peuples autochtones sur la question de la gestion des déchets nucléaires. (*)

La prochaine réunion face à face du Conseil consultatif aura lieu les 27 et 28 mars.

- M^{me} Linda Keen, présidente de la CCSN, et M^{me} Lois Wilson ont confirmé leur présence comme conférencières invitées à cette réunion.
- Les membres du conseil d'administration sont invités à assister aux présentations des conférencières invitées.

7. Rapport de la présidente

La présidente fait le point sur différentes activités réalisées par l'organisation en 2002 et sur celles qui sont en cours.

- La participation des intervenants jusqu'à maintenant. La présidente donne un aperçu des réunions tenues avec les intervenants jusqu'à maintenant et dépose le compte rendu de ces rencontres préliminaires, y compris des réunions tenues au Royaume-Uni.
- La participation future des intervenants. Un plan décrivant les différentes étapes de la participation jusqu'en novembre 2005 est déposé auprès du conseil. La présidente fournit des détails sur le thème et les activités prévus pour chaque étape du plan de travail de la SGDN, soit la tenue de réunions préliminaires pour comprendre les attentes, l'examen des enjeux fondamentaux et l'évaluation des options.
- Le site Web de la SGDN. Le conseil est informé que le personnel a travaillé d'arrache-pied dans la foulée du travail de conception du site Web entrepris le 2 janvier 2003 afin d'assurer le lancement du site le 29 janvier 2003. À la fin de la réunion, le président du conseil et la présidente déclarent le site Web officiellement opérationnel.
- Les communications. La présidente donne un compte rendu de la réunion organisée par la SGDN le 10 décembre 2002 avec le personnel des affaires publiques et de la réglementation des trois sociétés membres. La présidente a apprécié au plus haut point la contribution des participants et souligne les activités de suivi qui sont en cours pour assurer la poursuite du dialogue sur diverses questions de communication.

- La gouvernance. La présidente précise quels sont les délais pour déposer le Rapport annuel 2002 auprès du ministre de Ressources naturelles Canada. Elle décrit le calendrier de production du rapport annuel et dépose une table des matières préliminaire aux fins de commentaire. Le président invite les membres du conseil à faire parvenir à la présidente leurs observations sur la table des matières, le cas échéant. (*)

8. Rapport du trésorier

Au nom du trésorier, la présidente fait le point sur la vérification indépendante de la SGDN pour l'exercice 2002. Le cabinet Deloitte & Touche procède à la vérification et les états vérifiés seront prêts d'ici le 15 février 2003.

La présidente porte à l'attention des membres du conseil le rapport qui leur a été envoyé par le vérificateur. Le rapport est accepté tel quel.

Dans la lettre qu'il a adressée au conseil d'administration en date du 20 janvier 2003, le cabinet Deloitte & Touche décrit le plan de services de vérification de 2002 pour la SGDN et les responsabilités du cabinet relativement à l'exécution de la vérification et confirme son indépendance face à la SGDN.

En ce qui concerne les responsabilités de surveillance du conseil énoncées dans le plan de services de vérification de Deloitte & Touche, le conseil demande que ces questions fassent l'objet d'une discussion pour s'assurer que la SGDN et le conseil d'administration satisfont à toutes les exigences de diligence raisonnable en ce qui concerne la gestion et le contrôle des risques, l'information financière et les activités de vérification. La présidente effectuera un suivi de ces questions auprès du trésorier et soumettra au conseil aux fins de discussion un projet de processus visant à assurer qu'une structure de surveillance appropriée et l'exercice d'une diligence raisonnable pour tout ce qui touche les questions financières font partie intégrante de la gouvernance et de la structure organisationnelle de la SGDN. (*)

9. Plan d'activités et affectations budgétaires pour 2003

La présidente dépose aux fins d'approbation par le conseil un avant-projet de plan d'activités et d'affectations budgétaires pour l'exercice 2003.

L'avant-projet fait suite à l'approbation par le conseil en novembre 2002 d'un budget global de 7 400 000 \$ pour l'exercice 2003. La présidente s'était engagée à ce moment à soumettre au conseil en janvier 2003 un projet d'affectations pour le budget approuvé, accompagné du plan d'activités connexe pour 2003.

La présidente expose le contexte du projet d'affectations budgétaires en soulignant qu'on prévoit de mettre l'accent en 2003 sur les consultations et les communications avec les intervenants. De nombreuses activités axées sur l'engagement du public seront menées de concert avec des activités de recherche et d'analyse techniques. Les connaissances issues de ces différentes activités en 2003 seront ensuite intégrées pour élaborer un cadre d'analyse qui servira à l'étude des solutions de gestion.

En présentant le plan, la présidente souligne que les activités de mobilisation et de recherche ne sont pas détaillées pour l'instant et ce, pour les raisons suivantes :

- La SGDN n'a pas encore reçu les résultats des travaux techniques entrepris par les propriétaires conjoints de déchets. La Société n'est donc pas en mesure pour le moment de définir la nature des recherches supplémentaires qu'il pourrait être nécessaire d'effectuer pour assurer une analyse complète des options.
- Au cours de la première phase du processus d'engagement, la SGDN invitera le public à définir les enjeux clés et à orienter l'élaboration du cadre de recherche et d'analyse. Cet aspect du plan de travail évoluera donc nécessairement au cours des premier et deuxième trimestres de 2003.

Les membres du conseil s'entendent globalement sur les montants affectés aux grandes catégories suivantes : consultations et communications avec les intervenants; recherche et analyse; Conseil consultatif; administration.

Le conseil relève le solde important du budget qui est mis de côté comme réserve pour éventualités. La présidente précise que les affectations budgétaires actuelles aux activités de recherche et d'analyse et au processus d'engagement de la deuxième phase sont des estimations prudentes. La réserve pour éventualités susmentionnée vise à tenir compte de la possibilité qu'il soit nécessaire d'effectuer des recherches supplémentaires. La présidente souligne en outre que la répétition de certaines étapes du travail et l'intégration des résultats des activités de mobilisation et de recherche constitueront un aspect essentiel du mandat en 2003.

Le président du conseil d'administration demande que cette question fasse l'objet d'une discussion à une réunion ultérieure du conseil pour expliquer le cadre de planification intégrée du projet pour 2003. (*)

Le conseil demande qu'on lui fournisse des mises à jour trimestrielles des dépenses budgétaires annuelles de la SGDN comme procédure courante. (*)

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

- D'approuver le plan d'activités et les affectations budgétaires pour l'exercice 2003 tels qu'ils sont présentés au conseil, sous réserve de l'approbation préalable par le conseil de tout projet d'affectation de la réserve pour éventualités.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

10. Identification de la société

La présidente présente une proposition visant à changer la dénomination officielle de la société :

- soit « Société d'étude des options de gestion du combustible nucléaire irradié »,
- pour la remplacer par « Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ».

Cette proposition est déposée à la lumière de l'identité qui a été établie dans le public et qui a été bien accueillie et compte tenu du souhait de la SGDN d'obtenir des précisions juridiques en cette matière.

La secrétaire générale décrit la marche à suivre pour changer la dénomination de la société. Sous réserve de l'approbation du conseil, le Règlement administratif n° 3, qui change la dénomination et autorise la soumission d'une demande de délivrance de lettres patentes supplémentaires pour confirmer le changement de dénomination, sera présenté aux membres de la SGDN pour faire approuver la démarche. Une demande de lettres patentes supplémentaires sera ensuite soumise à Industrie Canada.

La dénomination proposée a fait l'objet d'une recherche préliminaire par Industrie Canada et son utilisation a été approuvée pour une période de 90 jours (jusqu'au 16 mars) ou jusqu'au moment de son adoption officielle par voie de lettres patentes supplémentaires.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

De prendre un règlement, à savoir le Règlement administratif n° 3, pour remplacer la dénomination

Société d'étude des options de gestion du combustible nucléaire irradié

par

Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN).

Le conseil autorise la secrétaire générale à convoquer une réunion spéciale des membres pour adopter le Règlement administratif n° 3 et soumettre la demande de lettres patentes supplémentaires à Industrie Canada relativement aux dénominations française et anglaise proposées. (*)

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

11. Politiques et procédures

La présidente décrit le processus proposé pour l'élaboration des politiques et des procédures qui guideront la démarche et le fonctionnement de la SGDN.

- La présidente propose que le conseil d'administration approuve les politiques de la SGDN qui se rapportent au plus haut niveau d'administration de la société. Il s'agirait de politiques importantes qui définissent de façon substantielle la façon dont la SGDN remplit son mandat. Ces politiques refléteraient et communiqueraient clairement les attentes conjointes de la présidente et du conseil d'administration en matière d'intégrité opérationnelle, puisqu'elles détermineraient la vision et les principes directeurs de l'organisation.
- La présidente propose en outre que la présidente conserve la responsabilité de la prise de décisions en ce qui concerne les politiques et les approches élaborées pour régir les procédures et les opérations courantes de la SGDN.

Le conseil souscrit à cette délimitation des politiques du conseil et de la présidente.

La présidente partage avec le conseil à des fins d'information et de commentaires un énoncé de vision, de mission et de valeurs préliminaire pour la SGDN.

12. Réunions futures

Un projet de calendrier de réunions est présenté au conseil pour 2003.

- Aux fins de planification, les membres du conseil s'entendent pour prévoir des réunions en février (conférence téléphonique), mai, septembre et octobre.
- Le conseil appuie la proposition voulant que la réunion de septembre/octobre soit tenue conjointement avec le Conseil consultatif.

Le président du conseil demande à revoir le calendrier de réunions lorsque le plan d'activités aura été élaboré de façon plus détaillée pour déterminer s'il sera nécessaire d'ajouter des réunions pour traiter de questions stratégiques et de points de décision prévus dans le plan de travail. (*)

Séance à huis clos

Les membres du conseil d'administration tiennent une séance à huis clos.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 12 h 40.

L'astérisque (*) indique une mesure à prendre.

Secrétaire générale